

BARÈME D'HONORAIRES



HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS HABITATION

5 % TTC du prix net vendeur (NV)
dès 200 000 € TTC

De 120 000 € NV à 199 999 € NV : Forfait de 9 900 € TTC*
En dessous de 120 000 € NV : Forfait de 7 500 € TTC*
*A la charge du VENDEUR

HONORAIRES DE LOCATION

1 Honoraires de location avec négociation

- Locaux d'habitation et mixtes ou meublés :

Surface habitable du logement	Honoraires Locataire				Honoraires Bailleur		
	Zone tendue		*Autres zones		Visite / Dossier / Bail	EDL	Entremise
	Visite / Dossier / Bail	EDL	Visite / Dossier / Bail	EDL			
Surface ≤ 25 m2	10€ TTC/m2	3€ TTC/m2	8€ TTC/m2	3€ TTC/m2	10€ TTC/m2	3€ TTC/m2	100€
25 m2 < Surface ≤ 65 m2	9€ TTC/m2	3€ TTC/m2	8€ TTC/m2	3€ TTC/m2	9€ TTC/m2	3€ TTC/m2	100€
Surface au-delà de 65 m2	8€ TTC/m2	3€ TTC/m2	8€ TTC/m2	3€ TTC/m2	8€ TTC/m2	3€ TTC/m2	100€

*Liste des communes concernées consultables sur le décret n°2023-822 du 25 août 2023

- Locaux à usage de garages, parkings : Forfait de 150 € TTC à la charge du Preneur.

2 Honoraires de rédaction d'actes hors négociation

- Locaux d'habitation et mixtes ou meublés :

250 € TTC à la charge du Bailleur	Rédaction de bail
280 € TTC à la charge du Bailleur	État des lieux
150 € TTC à la charge du Demandeur	Renouvellement de bail ou avenant au bail

- Locaux professionnels, tertiaires et commerciaux :

	Honoraires HT à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)	Honoraires TTC à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)
Rédaction de bail	1 mois de loyer HT, forfait minimum de 2 000 € HT (2 400 € TTC)	
État des lieux	400 €	480 €
Renouvellement de bail ou avenant au bail	2 000 €	2 400 €

HONORAIRES DE GESTION

	Honoraires
Gestion courante	6 % HT soit 7,20 % TTC du loyer mensuel+charges (virement mensuel au Propriétaire) (forfait mini 150 € HT soit 180 € TTC/an)
Prestations complémentaires	5 % TTC du montant TTC des travaux
Vacation horaire	60€ HT soit 72 € TTC de l'heure
Garantie loyers impayés	2,90 % TTC du montant du quittancement
Garantie vacance locative	NOUS CONSULTER

HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS ENTREPRISE / FONDS DE COMMERCE

8 % HT (9,6 % TTC) du prix net vendeur (NV)*
dès 120 001 € NV

Jusqu'à un prix NV de 120 000 € NV : forfait de 10 000 € HT (12 000 TTC)*
*A la charge de l'Acquéreur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)

À titre indicatif, dans le cadre d'une cession de droit au bail **ou d'une location avec droit d'entrée**, les honoraires de négociation sont cumulables avec les honoraires de négociation d'une location d'immeuble à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel.

HONORAIRES DE LOCATION ENTREPRISE / FONDS DE COMMERCE

	Honoraires à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)
Loyer annuel ≤ 10 000 € HT	Forfait de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC
Au-delà de 10 001 € HT	30 % HT soit 36 % TTC d'une année de loyer hors taxes, hors charges, hors foncier

